

Code de L'UF(3) : 982041 036C2	Domaine de formation(4) : 903
--------------------------------	-------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

1.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale des activités de communication orales et écrites	CT	F	40
1.2. Part d'autonomie		P	10
Total des périodes			50

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 3.07.13

Signature : 

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Méthodologie spéciale des activités de communication orales et écrites

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à répondre aux besoins et aux demandes des enseignants de l'enseignement fondamental, dans le cadre de leur formation continue en vue d'analyser et de pratiquer une pédagogie active et offrir des activités d'apprentissage de la langue française qui favorisent le développement de compétences de communication orales et écrites.

En particulier, elle permet aux enseignants :

- d'actualiser leurs connaissances de la didactique de la langue française tant au niveau de la lecture qu'au niveau de l'écriture, en englobant les connaissances pragmatiques, textuelles, grammaticales, lexicales et orthographiques ;
- d'échanger leurs points de vue sur des situations concrètes servant l'apprentissage du savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter ;
- de disposer de repères théoriques et d'outils méthodologiques afin de planifier, concevoir, gérer et évaluer des activités d'apprentissage de la langue française à la lumière de choix axiologiques, de données scientifiques disponibles et d'une réflexion sur leur faisabilité en milieu scolaire.

Méthodologie spéciale des activités de communication orales et écrites
--

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- de préparer et d'organiser des séquences d'enseignement, par l'application de méthodes pédagogiques adaptées, et donc de programmer les apprentissages suivant les exigences des programmes, en vue de développer les capacités de réflexion, d'expression et de communication de l'enfant ;
- d'évaluer les aptitudes acquises par chacun.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Bachelier instituteur primaire ou bachelier instituteur préscolaire ou titre équivalent.

Méthodologie spéciale des activités de communication orales et écrites

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 30 étudiants par groupe et d'organiser des groupes en fonction des besoins, intérêts et niveaux d'enseignement.

Méthodologie spéciale des activités de communication orales et écrites

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- de décrire les caractéristiques des différentes pédagogies sous-tendues par les disciplines liées aux activités de communication orale et de communication écrite dans l'enseignement fondamental ;
- de définir les variables de la communication : intention – émetteur – destinataire – énonciation – contraintes spatiotemporelles ;
- de définir les principales notions linguistiques et psycholinguistiques ;
- de définir pour les quatre domaines (lire – écrire – parler – écouter) les compétences reprises dans les socles de compétences ;
- de mettre en adéquation les activités d'apprentissage avec les caractéristiques de la psychologie de l'enfant, et les prescrits légaux ;
- de décrire les aspects méthodologiques des apprentissages liés à la communication orale et écrite et de les mettre en œuvre à bon escient, lors de la réalisation d'activités d'apprentissage de la langue française ;
- d'analyser, de critiquer et d'élaborer des séquences d'enseignement de la communication orale et écrite.

Méthodologie spéciale des activités de communication orales et écrites

5. CAPACITES TERMINALES

L'étudiant sera capable :

en adéquation avec les objectifs poursuivis, selon une méthodologie appropriée et en adaptant une pédagogie fonctionnelle,

- de réaliser une analyse critique d'une séquence d'enseignement liée aux activités de communication orale ou écrite de l'enseignement fondamental ;
- de construire une séquence d'enseignement liée aux activités de communication orale ou écrite de l'enseignement fondamental et de justifier ses choix didactiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de pertinence de l'analyse,
- le niveau de progressivité de la situation d'apprentissage et de son intégration dans la construction des principaux concepts régissant les activités de communication orales et écrites,
- le degré de pertinence des méthodologies utilisées tant dans l'apprentissage proprement dit que dans l'utilisation et l'évaluation des acquis,
- le niveau de précision et de rigueur des termes employés.

Méthodologie spéciale des activités de communication orales et écrites
--

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

1080 Bruxelles , le 10 Jul 2013
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5050

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

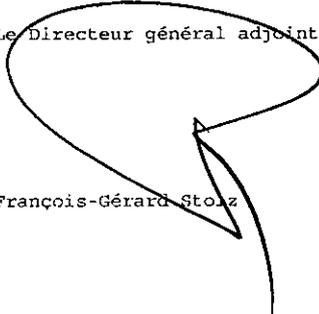
Unité de formation : METHODOLOGIE SPECIALE DES ACTIVITES DE COMMUNICATION ORALES
ET ECRITES
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 982041U36C2
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


François-Gérard Stolz